

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 5 février 2018

Levée des interdictions de circulation des poids lourds sur certains axes du réseau autoroutier et routier départemental

L'amélioration des conditions météorologiques permet de **lever les interdictions de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur les axes suivants, à partir de 10 heures**:

- La RD 1075 : entre la commune de Vif et le col de la Croix Haute ;
- La RD 1075 : au niveau du col du Banchet entre les communes de La Batie-Divisin et Chirens ;
- La RD 529 : entre les communes de Jarrie et La Mure ;
- La RN 85 : dans la rampe de Laffrey, entre les communes de Vizille et Corps ;
- La RD 1085 : au niveau du col du Banchet, entre les communes de La Frette et Le Mottier ;
- L'autoroute A51 : entre Varcès et le col du Fau ;
- L'autoroute A 48 : entre Voreppe et l'échangeur de Coiranne (bifurcation avec l'A43).

Ainsi toutes les restrictions de circulation arrêtées le 4 février 2018 sont levées sur la totalité du réseau routier et autoroutier du département.

Il convient toutefois de rester vigilant :

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

